



# mars 2013 : quelques nouvelles sur les ASC

En référence à l'accord ASC du 13 janvier 2005 de transfert des activités sociales et culturelles aux IRP, un nouvel accord de gestion a été signé en juillet 2012 par les organisations syndicales, hormis SUD et nous-mêmes qui ne l'avons pas signé.

Ce nouvel accord a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Les grandes lignes de cet accord

De façon très générale, ce qui change dans cet accord c'est la clef de répartition des ressources ASC versées par la Direction (2,25% de la masse salariale pour les ASC + 0.2% au titre du budget de fonctionnement), qui passe de 45% à 18,5% reversés au CCUES.

De façon très générale, demeureront au CCUES les prestations concernant les vacances (et garde) d'enfants, ainsi que toutes les prestations concernant les retraités.

## La situation du CCUES depuis les dernières élections (novembre 2011)

Depuis les dernières élections, de fait tout au long de l'année 2012, une situation un peu de guingois a perduré - avec une CGT aux manettes du CCUES (poste de secrétaire), la CFDT au poste de secrétariat adjoint, deux trésoriers adjoints (CFE-CGC/UNSA et CGT), pas de trésorier en titre, 2 autres membres du bureau (un CFDT + un CFTC)

... et FO nulle part.

Au final cette situation, dans laquelle personne en dehors de la CGT ne voulait s'afficher trop fortement comme gestionnaire des activités sociales et culturelles, s'est traduite par statu quo, sans vision ni perspective d'avenir.

## Le nouveau bureau

Suite aux différentes prises de position des organisations syndicales non majoritaires de ne pas participer au bureau, la CFDT a décidé de prendre ses responsabilités en acceptant le poste de trésorier en titre du CCUES et le poste de Président de la Commission ASC (demeuré vacant depuis le début de la mandature).

Le nouveau bureau est donc composé de la façon suivante :

Secrétariat : CGT - Secrétariat adjoint : CFDT - Trésorier : CFDT - Trésorier adjoint : CGT

La CFDT assure la présidence de la Commission ASC (demeurée sans Président depuis le début de la mandature).

La présidence des sous commissions ASC (au nombre de 4, désormais), revient à la CGT (« Enfance » et « Retraités ») et à la CFDT « Vacances enfants » et « Centrale de négociation ».

Pour justifier ces choix, la CGT et la CFDT (au travers d'une note interne) indiquent que les présidences des commissions sont réservées en priorité aux Organisations Syndicales qui participent au Bureau (les commissions demeurant ouvertes à l'ensemble des Organisations Syndicales).

Néanmoins, dans l'immédiat, les Présidences des Commissions telles qu'elles existent actuellement (VMS et logement pour la CFE-CGC/UNSA) ne sont (semblent) pas remises en cause.

Fondamentalement, l'essentiel des prestations ASC, à savoir les prestations de Vacances Adultes sera désormais à la main de chaque CE, dans des versions comportant par définition toutes les variantes possibles, certaines plus ou moins proches du tableau magique de la CFE-CGC/UNSA, ou d'autres à l'opposé pouvant aller jusqu'à des prises de participation dans l'immobilier - ou prestations avec des associations « amies ».

## ARAVIS

Depuis le début de l'année 2013, l'accès à ARAVIS a été extrêmement compliqué (euphémisme) et a nécessité l'intervention d'informaticiens France Telecom pour débloquent un bug complètement verrouillant.

Pour rappel, cette appli Aravis, hyper lourde à modifier, monstrueuse dicit un expert de FT, a été portée aux fonds baptismaux par la CFDT lorsqu'elle était présidente des ASC lors de la première mandature du CCUES, pour un coût en investissements 2 millions d'€ et en fonctionnement près de 200 000€/an. Ce qui a permis de débloquent la situation, c'est l'embouteillage constaté au niveau des CSRH pour valider les QF (auxquels la CFE-CGC/UNSA demeure viscéralement opposée en tant que système inquisiteur), vu qu'Aravis ne fonctionnait même plus au niveau de cette fonctionnalité là.

## Ce que nous souhaitons

Dans les 2 CE où la CFE-CGC/UNSA est majoritaire, chaque salarié peut bénéficier d'environ 1000€ en moyenne, en fonction de sa classification et du nombre de ses enfants, sans avoir à avancer des fonds ni épargne préalable, sans passer par la case CCUES, sans QF inquisiteur et incohérent.

Dans l'attente de ce point d'horizon qu'un jour nous finirons bien par atteindre, nous situons pour l'instant dans une situation d'attente, d'expectative, de prudence.

Et la prudence demeure d'ores et déjà extrêmement de mise avec le la distribution du reliquat 2012 des ASC du CCUES.

En 2011 et 2012, la distribution de ce reliquat s'était faite sous forme de chèques vacances redistribués aux salariés.

Bizarrement, en cette année 2013, le bureau du CCUES refuse de communiquer sur le montant de ce reliquat (pourtant connu dans ses grandes lignes : en 2012 le vote du reliquat était intervenu au mois de novembre).

Bizarrement toujours, la Commission ASC du CCUES a été saisie de cette question pour réfléchir aux éventuels modes de réversion (alors que les chèques vacances, c'est tellement simple et tellement apprécié par les salariés).

Bizarrement encore, certaines CE commencent à voter des résolutions pour que ce reliquat soit reversé non pas aux salariés, mais aux CE !!!

Notre organisation fera donc preuve de la plus extrême vigilance afin que ce reliquat 2012 soit redistribué aux salariés sous la forme de chèques vacances - comme cela s'était passé en 2011 et 2012.

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Françoise Bombléd - 06 73 74 18 88

Jean Krumenacker - 06 86 17 25 40

Christian Vialle - 06 45 97 05 29

Noël Fayeaux - 06 70 03 56 80

### Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos lettres : 

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos blogs : 

- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
- [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)